Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260676-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-76

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32

Etaient présents : Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un président de séance, en la personne de Monsieur Joël TRANVOUEZ, pour le vote du CFU 2025 du budget principal. Après avoir confié la présidence à Monsieur TRANVOUEZ, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260676-DE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2024-12-96 en date du 18 décembre 2024 approuvant la mise en place du compte financier unique (CFU),

Vu la délibération n°2025-02-12 en date du 12 février 2025 approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025,

Vu la décision du Maire n°2025-04-037 en date du 10 avril 2025 approuvant le virement de crédits n°1,

Vu la décision du Maire n°2025-06-057 en date du 19 juin 2025 approuvant le virement de crédits n°2,

Vu la délibération n°2025-09-72 en date du 24 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°3,

Vu la décision du Maire n°2025-11-096 en date du 24 novembre 2025 approuvant le virement de crédits n°4,

Vu la décision du Maire n°2025-12-102 en date du 9 décembre 2025 approuvant le virement de crédits n°5,

Vu les conditions d'exécution du budget 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		**FONCTIONNEMENT**
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	11 232 351.84 €	1 636 883.14 €	15 017 689.02 €
RECETTES	9 571 915.54 €	1 804 707.90 €	17 027 010.73 €
RESULTAT	**- 1 660 436.30 €**	**167 824.76 €**	**2 009 321.71 €**

PJ :
- note de présentation des comptes financiers uniques 2025
- compte financier unique 2025 budget principal.

Avis de la commission plénière : Favorable

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260676-DE

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité
7 abstentions (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB





La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE

